

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.11.2014

Numéro de version 2

Révision: 06.11.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** DETOL
- **Code du produit:** 1419
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
 SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent désinfectant concentré
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 ZEP INDUSTRIES
 ZI du Poirier
 F-28210 NOGENT LE ROI
 Tel 02.37.65.50.50
- **Service chargé des renseignements:** postmaster@zep-industries.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Centre anti poison / Poison centre: Orfila, Tel : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R41: Risque de lésions oculaires graves.



N; Dangereux pour l'environnement

R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS05



GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Oxalcool C13 éthoxylé, 9 OE

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.11.2014

Numéro de version 2

Révision: 06.11.2014

Nom du produit: DETOL

(suite de la page 1)

chlorure de didécyl diméthylammonium

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd, N, N-bis(hydroxyethyl)

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Contient (R)-p-mentha-1,8-diène (d-limonène). Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**· Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**· Composants dangereux:**

CAS: 69011-36-5	Oxalcool C13 éthoxylé, 9 OE ☒ Xn R22; ☒ Xi R41 ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Acute Tox. 4, H302	10-25%
CAS: 68155-07-7 Numéro CE: 931-329-6 Reg.nr.: 01-2119490100-53	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd, N, N-bis(hydroxyethyl) ☒ Xi R38-41 ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Skin Irrit. 2, H315	1-5%
CAS: 7173-51-5 EINECS: 230-525-2 Reg.nr.: 01-2119945987-15	chlorure de didécyl diméthylammonium ☒ C R34; ☒ Xn R22; ☒ N R50 ☒ Skin Corr. 1B, H314; ☒ Aquatic Acute 1, H400; ☒ Acute Tox. 4, H302	1-5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	propane-2-ol ☒ Xi R36; ☒ F R11 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-5%
CAS: 308062-28-4 Numéro CE: 931-292-6 Reg.nr.: 01-2119490061-47	Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldiméthyl, N-oxides ☒ Xn R22; ☒ Xi R38-41; ☒ N R50 ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Aquatic Acute 1, H400; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Acute Tox. 4, H302; ☒ Skin Irrit. 2, H315	< 1%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Reg.nr.: 01-2119529223-47	(R)-p-mentha-1,8-diène (d-limonène) ☒ Xn R65; ☒ Xi R38; ☒ Xi R43; ☒ N R50/53 R10 ☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ Asp. Tox. 1, H304; ☒ Aquatic Acute 1, H400; ☒ Aquatic Chronic 1, H410; ☒ Skin Irrit. 2, H315; ☒ Skin Sens. 1, H317	< 1%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours**· Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**· Après contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon et bien rincer.**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, ne pas faire boire, consulter un médecin.**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.11.2014

Numéro de version 2

Révision: 06.11.2014

Nom du produit: DETOL

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 2)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter des gants et des lunettes de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Se laver les mains après chaque utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

67-63-0 propane-2-ol

VME (France) Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:** Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- **Matériau des gants**
Caoutchouc naturel (Latex)
Caoutchouc nitrile
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.11.2014

Numéro de version 2

Révision: 06.11.2014

Nom du produit: **DETOL**

· Protection des yeux:

(suite de la page 3)



Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Jaune

· Odeur: Citron

· valeur du pH à 20 °C: 6 - 7

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 100 °C

· Point d'éclair Non applicable.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Densité à 20 °C: 1,015 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7173-51-5 chlorure de didécyl diméthylammonium

Oral	LD50	300-2000 mg/kg (rat) (OCDE 401)
------	------	---------------------------------

· Effet primaire d'irritation:

· de la peau: Peut irriter la peau et les muqueuses.

· des yeux: Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

· Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.11.2014

Numéro de version 2

Révision: 06.11.2014

Nom du produit: **DETOL**

(suite de la page 4)

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

7173-51-5 chlorure de didécyl diméthylammonium

CE50 / 72 h 0,053 mg/l (algues)

CL50 / 96 h 0,97 mg/l (fish)

EC50 0,057 mg/kg (daphnia)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents tensioactifs contenus respectent les critères de biodégradabilité finale (série OCDE 301) conformément au règlement européen (CE) n°648/2004 relatif aux détergents

7173-51-5 chlorure de didécyl diméthylammonium

OECD test 301 A : 90 % (biodegradation in % after 28 days)

OECD test 301 B : 72% (biodegradation in % after 28 days)

OECD test 302 B : 87 - 94 % (biodegradation in % after 28 days)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Très toxique pour organismes aquatiques.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Emballages non nettoyés:

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN3082

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (chlorure de didécyl diméthylammonium, Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd, N, N-bis(hydroxyethyl))

· IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd, N, N-bis(hydroxyethyl), didecyl dimethylammonium chloride), MARINE POLLUTANT

· IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (didecyl dimethylammonium chloride, Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd, N, N-bis(hydroxyethyl))

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

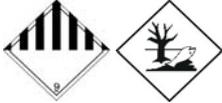
Date d'impression : 06.11.2014

Numéro de version 2

Révision: 06.11.2014

Nom du produit: **DETOL**

(suite de la page 5)

· Étiquette	9
· IMDG, IATA	
	
· Class	9 <i>Matières et objets dangereux divers.</i>
· Label	9
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Oui <i>Signe conventionnel (poisson et arbre)</i>
· Marquage spécial (ADR):	<i>Signe conventionnel (poisson et arbre)</i>
· Marquage spécial (IATA):	<i>Signe conventionnel (poisson et arbre)</i>
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: <i>Matières et objets dangereux divers.</i>
· Indice Kemler:	90
· No EMS:	F-A,S-F
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN3082, <i>MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (chlorure de didécylidiméthylammonium, Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd, N, N-bis(hydroxyethyl)), 9, III</i>

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Maladies professionnelles : tableau n°65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
Maladies professionnelles : tableau n°66 rhinite et asthme professionnels
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H225 *Liquide et vapeurs très inflammables.*
- H226 *Liquide et vapeurs inflammables.*
- H302 *Nocif en cas d'ingestion.*
- H304 *Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*
- H314 *Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.*
- H315 *Provoque une irritation cutanée.*
- H317 *Peut provoquer une allergie cutanée.*
- H318 *Provoque des lésions oculaires graves.*
- H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*
- H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
- H400 *Très toxique pour les organismes aquatiques.*
- H410 *Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
- H411 *Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
- R10 *Inflammable.*
- R11 *Facilement inflammable.*

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.11.2014

Numéro de version 2

Révision: 06.11.2014

Nom du produit: DETOL

(suite de la page 6)

- R22 Nocif en cas d'ingestion.
 R34 Provoque des brûlures.
 R36 Irritant pour les yeux.
 R38 Irritant pour la peau.
 R41 Risque de lésions oculaires graves.
 R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Service établissant la fiche technique:** Service législation produits / laboratoire
- **Contact:** postmaster@zep-industries.fr

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
 Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
 Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
 Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
 Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
 Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
 Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
 STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
 Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
 Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
 Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
 Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

F